



# S'ENGAGER

contre les violences  
sexistes

C'est **OUI** sur toutes nos lignes!

KEOLIS  
MÉTROPOLE ORLÉANS

TAO  
ORLÉANS MÉTROPOLE

# Insultes **SEXISTES**

Sur nos lignes c'est **NON !**

Agissons ensemble contre  
les atteintes sexistes et sexuelles

En cas d'urgence: ☎ 17 📞 114

Violences femmes info: 3919

KEOLIS

TAO

ORLÈANS METROPOLIS



# Ensemble contre le harcèlement sexiste

**TAO Orléans Métropole et l'ensemble des collaborateurs de Keolis Métropole Orléans** s'engagent quotidiennement à faire de votre sécurité une priorité et à favoriser la mobilité de toutes et de tous, dans tous nos modes de transport et à toute heure.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour vous permettre de voyager plus sereinement sur votre réseau.

C'est collectivement que nous pourrons mettre un terme à l'inacceptable et assurer le bien vivre ensemble au quotidien.

Ce guide réunit des informations pratiques et des conseils pour vous aider à réagir si vous êtes témoin ou victime d'agression sexuelle et d'un fait de harcèlement sexiste.











# Ce que dit la loi...

L'outrage sexiste est le fait d'imposer tout propos ou comportement qui crée une situation intimidante, humiliante ou offensante portant atteinte à la dignité de la personne.

N'attendons pas pour réagir : une même situation peut commencer par de l'outrage sexiste et se poursuivre par des violences sexuelles.

Il ne faut ni banaliser, ni minimiser, ni tolérer ces comportements.

-  Sifflements
  -  Regards appuyés, propos sexistes, questions intrusives
  -  Commentaires sur la tenue ou le physique
  -  Injures, menaces
  -  Exhibition, masturbation publique
  -  Exposition à des images pornographiques, avances sexuelles, gestes obscènes
  -  Baisers forcés, mains aux fesses, frottements, agressions sexuelles
  -  Viol
- Jusqu'à 3 750 € d'amende  
(Code pénal, art. 222-33-1-1)
- 6 mois d'emprisonnement et 22 500€ d'amende  
(Art. 33 de la loi du 22 juillet 1881 sur la liberté de la presse)
- 1 an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende  
(Code pénal, art. 222-32)
- 2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende  
(Code pénal, art. 222-33)
- 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende  
(Code pénal, art. 222-27 à 222-30)
- 15 ans de réclusion criminelle  
(Code pénal, art. 222-23 à 222-26)

# Avec TAO, voyagez rassuré

TAO Orléans Métropole dispose au quotidien de moyens humains et techniques pour prévenir et intervenir :



**Plus de 510 agents** de terrain reconnaissables par leurs uniformes TAO.



**330 caméras** sont positionnées sur l'ensemble du réseau. Les images sont conservées 14 jours pour être consultées et exploitées dans le cadre d'un dépôt de plainte.



**711 caméras embarquées à bord de nos véhicules.**

Pensez à signaler rapidement tout fait de harcèlement. Les images sont conservées 96h pour être consultées et exploitées dans le cadre d'un dépôt de plainte.



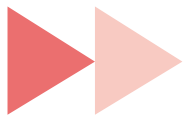
Des **bornes d'appel à l'aide** dans les rames de tramway, facilement identifiables.



Dès 21h la « **descente à la demande** », permet, sur simple demande au chauffeur de descendre au plus près de votre destination, même **entre 2 arrêts**.

Dès 21h,  
votre conducteur de bus  
vous dépose à la demande  
entre 2 arrêts.





# Ensemble contre le harcèlement sexiste

## JE SUIS TÉMOIN D'UN FAIT DE HARCÈLEMENT

- Rapprochez-vous de la victime.
- Manifestez-vous pour essayer d'interrompre le harceleur sans vous mettre en danger, en vous adressant à la victime comme si vous la connaissiez, en lui demandant si elle a besoin d'aide ou en impliquant les autres voyageurs.
- Prévenez un agent TAO (conducteur, contrôleur, etc.).
- Actionnez l'appel aux bornes d'appel à l'aide présentes dans les rames de tramway ou composez le 17.
- Rassurez la victime, si celle-ci s'adresse à vous.

## JE SUIS TÉMOIN D'UNE AGRESSION

- Prévenez les secours (15 ou 18) pour une prise en charge médicale, si la victime est blessée ou en état de choc.
- Prévenez rapidement un agent TAO (conducteur, contrôleur, etc.).
- Actionnez l'appel aux bornes d'appel à l'aide ou composez le 17.
- Instaurez un climat de confiance avec la victime en ne minimisant pas les faits et en soutenant sa parole.
- Informez la victime qu'elle peut et doit porter plainte, en lui proposant d'appeler vous-même le 17, de donner vos coordonnées et de témoigner (soyez précis sur le lieu, la date, les circonstances, les personnes présentes).



# JE SUIS VICTIME D'UN FAIT DE HARCÈLEMENT

- Éloignez-vous de l'agresseur sans vous laisser isoler.
- Dites « non » et « stop » de manière claire et forte.
- Demandez de l'aide en vous rapprochant d'un agent (**conducteur, vérificateur, etc.**) ou des autres voyageurs.
- **Dans le tram, actionnez l'appel aux bornes d'appel à l'aide ou composez le 17.**
- Signalez tout acte de harcèlement auprès **de TAO** ou sur le site de signalement en ligne de violences sexuelles et sexistes ([service-public.fr/cmi](http://service-public.fr/cmi)).

# JE SUIS VICTIME D'UNE AGRESSION

- Composez le 17.
- **Dans le tram, actionnez l'appel aux bornes d'appel à l'aide et prévenez rapidement un agent TAO (conducteur, vérificateur, etc.).**
- Portez plainte dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie et faites-vous accompagner et aider par un proche ou une association.

## STANDUP

Le programme Stand Up International vous propose des formations gratuites en ligne pour apprendre à réagir face au harcèlement de rue, que vous en soyez victime ou témoin.

<https://www.standup-international.com/fr/fr/training/landing>

# Ensemble contre le harcèlement sexiste

## Numéros d'urgence



**17** : Police secours



**112** : Numéro d'urgence européen



**18** : Pompiers



**114** : Numéro de secours pour personnes sourdes ou malentendantes



**15** : SAMU

## Écoute, soutien et conseil

# 3919

VIOLENCES FEMMES INFO  
NUMÉRO NATIONAL D'ÉCOUTE,  
ANONYME ET GRATUIT

Ouvert 24h/24 et 7j/7

[arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

**0 800 05 95 95**

SOS Viols Femmes Informations

(appel gratuit, 10h à 19h du lundi au vendredi)

**116 006**

Numéro d'aide aux victimes

(service et appel gratuit, 7 j / 7 de 9h à 19h)

**02 38 77 02 33**

CIDFF Orléans Métropole

(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

## Application



**Ma Sécurité**

Application Grand Public

L'application est disponible gratuitement sur les plateformes habituelles, elle permet d'orienter les victimes et témoins vers la prise en charge la plus adaptée en lien avec les forces de sécurité intérieure et les équipes opérationnelles de la sûreté des transports.